



Bulletin d'inscription ALSH

Inscriptions à partir du 30/09/2019.

Nombre de places limité, découper et retourner le bulletin le plus rapidement.

Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : / / / / Mobile : / / /

N° Allocataire CAF/MSA ou N° de sécurité sociale :

Quotient Familial :

Autre(s) aide(s) (préciser) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :

“Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte les modalités d'inscription de l'ALSH”.

A....., le.....

Signature

Important :

- Pour que l'inscription soit prise en considération, le dossier de votre (vos) enfant(s) doit être complet. Renseignez-vous auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs.
- Pour que les différentes aides (Comité d'Entreprise, Conseil Départemental...) vous soient attribuées, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.
- Toute absence non communiquée dans un délai de 3 jours ouvrés sera facturée. En cas de maladie, fournir le certificat médical sous 3 jours.



Cochez les jours de présence :

Semaines	Inscriptions				
	L	M	Me	J	V
Du 21 AU 25 OCTOBRE					
Du 28 AU 31 OCTOBRE					Férié

Pour participer aux différents temps forts (sortie, spectacle, grand jeu), une inscription supplémentaire à une autre journée dans la même semaine est obligatoire.

Transport :

Votre enfant prendra-t-il le bus ?

OUI NON

Matin Soir

- Plus de possibilité d'inscription au bus après le 11/10/2019
(= date limite de réservation auprès du transporteur)
- Circuit 2 du 31/10/19 : le ramassage Matin et Soir est annulé

Sur quelle commune ?

Circuit 1 :

Chazelles

Pranzac

Bunzac

La Rochefoucauld

Saint-Projet

Rivières

Circuit 2 :

Coulgens

La Rochette

Taponnat

Toute absence non communiquée (par téléphone : 06.73.74.16.26 - laisser un message) dans un délai de 3 jours ouvrés sera facturée, sauf maladie justifiée par un certificat médical sous 3 jours.



**Site unique
pour l'accueil de vos enfants
pendant les petites vacances :
AGRIS**

